

PROCÈS-VERBAL : ASSEMBLÉE DES PÂTURAGES DU 30 NOVEMBRE 2022

À 20h00 au complexe scolaire de Montfaucon

Présences :

Ayant le droit de vote : Ali Rebetez, Landry Gigon, Claude Beuret, Ronny Villiger, Jean- François Maillard, Albert Gonin (commune), Raphaël Sauser (T. et J.-P Aubry), Armand Noirjean (C. Noirjean), Jean-Philippe Frésard, Benoît Frésard, Philippe Huelin

Autres : Gisèle Gigon, Katia Belser, Séverine Ruch

Président de l'assemblée : Jean-François Maillard

Convocation

Une convocation avec l'ordre du jour a été adressée personnellement à tous les ayants droit dans un courrier du 8 novembre 2022. L'ordre du jour a également été publié dans le Journal Officiel du 10 novembre 2022.

Ordre du jour

Le président de l'assemblée donne lecture de l'ordre du jour :

1. Nomination des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des AD du 28 avril 2022.
3. Budget 2023
4. Nomination des membres de la commission
5. Nomination du président de l'assemblée des AD
6. Divers et imprévus

1. Nomination des scrutateurs

Sont nommés : Katia Belser et Jean-Philippe Frésard

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des AD du 28 avril 2022

Le procès-verbal n'est pas lu lors de l'assemblée mais pouvait être consulté sur le site internet de la commune de Montfaucon ou envoyé par le secrétariat.

Ali Rebetez relève le point des divers et imprévus, amorcé par Bertrand Maître concernant le semis d'engrais qui n'était à ce moment-là pas compté en corvées. Ali n'a pas souvenir que l'assemblée ait pris la décision d'accepter le semis d'engrais en corvées. Après une courte discussion, l'assemblée présente ce soir confirme cette prise de décision, pas de changement donc à apporter au PV du 28.04.2022.

Il n'y a pas de d'autres remarques et celui-ci est accepté à l'unanimité.

3. Budget 2023

Ali Rebetez donne lecture du budget point par point, incluant quelques précisions selon le libellé.

Philippe Huelin se renseigne concernant le montant budgétisé pour l'achat d'engrais. La commission a effectivement adapté le budget à la vue d'une possible hausse de prix. Pour information, on ne peut pas se fier au montant budgétisé en 2020, car les phytosanitaires avaient été inclus dans ce libellé.

Jean-François Maillard s'informe concernant le point d'entretien des immeubles, plus précisément des toits des loges. La commission lui confirme que ces toits ont bien été refait cette année. Il y aura toutefois de nouveaux frais à la loge de la Communance. Les caillibottis tombés ne tiennent plus. La réparation du soutien se fera à l'aide d'un DIN en acier.

La parole n'est pas demandée, le budget 2023 est accepté à l'unanimité.

4. Nomination des membres de la commission

Deux membres doivent être nouvellement nommés à la commission. En effet, Claude Beuret ne peut plus être réélu, il a siégé le maximum de mandats possibles, Gisèle Gigon pour sa part, n'est plus ayants droit et ne peut donc plus siéger. Ils sont remerciés pour leur engagement par un présent. La commission propose alors Benoît Frésard et Landry Gigon pour ces postes. Ali Rebetez et Ronny Villiger sont également partants pour un nouveau mandat. L'assemblée accepte la nouvelle commission par acclamation.

5. Nomination du président de l'assemblée des AD

Jean-François Maillard est également réélu pour un mandat, il laisserait toutefois volontiers sa place en cas d'intérêt d'une autre personne.

4. Divers et imprévus

Raphaël Sauser revient aux nouvelles concernant la machine à traiter (plantes par plantes). La commission n'a pas eu plus d'informations à ce sujet. Les données émises par la FRIJ ne sont pas claires. La commission va se renseigner durant la saison d'hiver.

La commission informe que Dominik Belser est à présent le nouveau fontainier, il remplace Claude Beuret. Dès 2023, il sera donc la personne de référence.

Alber Gonin transmet une question de Gaétan Marchand. Il demande si les abreuvoirs sont retournés en hiver ou non. Claude lui répond que cette manière avait déjà été testée, mais celle-ci s'est avérée non concluante, car les souris viennent s'y loger. Les bacs restent donc à l'endroit.

Katia Belser communique une demande de Dominik, concernant les abreuvoirs. Les exploitants qui souhaitent garder en fonction les abreuvoirs après le 1^{er} novembre, doivent l'avertir afin d'éviter le travail inutile.

La commission informe qu'une commande de groise sera nécessaire ceci pour assainir le terrain sous les abreuvoirs par exemple. La commission devra donc avertir les exploitants quand le matériel sera disponible. Les exploitants doivent faire le travail d'assainissement eux-mêmes.

Ali informe également que la commission a été contactée par le Théâtre du Jura. Celui-ci souhaiterait louer un bout de pâturage au Péché durant le mois de mai 2023, pour faire des répétitions et représentations. La commission n'y est pas favorable, car cela se déroulerait au printemps et durant environ 1 mois. La demande est en effet refusée par l'assemblée présente.

L'assemblée se questionne concernant la durée des mandats des membres de la commission. Le règlement communal prime actuellement, il serait donc inutile de changer le règlement des pâturages. On en restera à 5 ans par mandat. Il est de surcroît difficile de trouver des personnes pour siéger à la commission et à la présidence d'assemblée.

Raphaël Sauser se renseigne encore sur les nouvelles clôtures qui sont au programme de réfection de l'année prochaine. Il s'agira surtout de celle de la « Vie du Péché », qui est actuellement un mélange de Barbelé et du fil électrique.

La parole n'est plus demandée et le président lève l'assemblée à 20h30.

Montfaucon, le 18 décembre 2022

Jean-François Maillard
Président

Séverine Ruch
Secrétaire